



PROVINCE DU QUÉBEC  
CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT CHAMBLY-RICHELIEU-CARIGNAN

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE, DES MEMBRES DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT CHAMBLY-RICHELIEU-CARIGNAN, TENUE LE JEUDI 27 OCTOBRE 2016 À 17H30 AU CENTRE ADMINISTRATIF DE CHAMBLY SITUÉ AU 56, RUE MARTEL À CHAMBLY

**Sont présents :**

Monsieur Serge Gélinas, président et représentant, Ville de Chambly  
Monsieur David Pilon, vice-président et représentant, Ville de Richelieu  
Monsieur Patrick Marques, administrateur, Ville de Carignan  
Monsieur Richard Tétreault, administrateur, Ville de Chambly  
Madame Anne Poussard, administratrice, Ville de Carignan  
Madame Jo-Ann Quérel, administratrice, Ville de Richelieu

**Sont également présents :**

Monsieur Jacques Deslauriers, directeur d'expertise, Gestrans  
Madame Maryse Pomerleau, coordonnatrice à la comptabilité, Gestrans

---

*Le quorum étant constaté, la réunion du Conseil intermunicipal de transport Chambly-Richelieu-Carignan est déclarée extraordinaire et constituée.*

---

Monsieur Serge Gélinas agit en qualité de président.  
Madame Maryse Pomerleau agit en qualité de secrétaire-trésorière substitut.

L'assemblée a pour but :

1. Nomination d'un secrétaire-trésorier substitut;
2. Octroi d'un mandat en génie civil et télécommunication;
3. Levée de l'assemblée;

**1. 2016-110 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE-TRÉSORIER SUBSTITUT**

**CONSIDÉRANT** l'obligation que le secrétaire-trésorier ou le secrétaire-trésorier adjoint soit présent lors des assemblées;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier et madame Murielle Allatt, secrétaire-trésorière adjointe étaient dans l'impossibilité d'être présent à l'assemblée extraordinaire du 26 octobre 2016;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de nommer un secrétaire-trésorier substitut pour la rencontre;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par : Monsieur Richard Tétreault  
Appuyé de : Monsieur Patrick Marques  
Et résolu à : L'unanimité

De nommer madame Maryse Pomerleau, coordonnatrice à la comptabilité chez Gestrans, secrétaire-trésorier substitut de l'assemblée extraordinaire du CIT Chambly-Richelieu-Carignan tenue le 27 octobre 2016 à 17h30.

**ADOPTÉE**

**2. 2016-111 OCTROI D'UN MANDAT EN GÉNIE CIVIL ET TÉLÉCOMMUNICATION**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2016-087 autorisant l'appel d'offres public pour les travaux de génie civil et électrique pour les infrastructures requises pour les panneaux à messages variables et le chauffage des abribus;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la ville de Candiac déclarant Néoelect Inc., seul soumissionnaire conforme aux plans et devis portant le numéro CHAMBLY\_158600142300\_EL\_VR\_00;

**CONSIDÉRANT** que l'écart entre l'estimé et la soumission s'explique par une sous-évaluation de l'estimation de Stantec et que le marché n'était pas favorable pour la période de l'exécution des dits travaux;

**CONSIDÉRANT** que les coûts des travaux, avant les taxes applicables, sont de



149 176,79 \$ pour les PMV et 49 368,07 \$ pour le chauffage des abribus;

**CONSIDÉRANT** que les coûts d'acquisition et d'installation des PMV ne sont pas inclus dans cette soumission;

**CONSIDÉRANT** que les coûts concernant les PMV respectent le montant prévu au PQI et le budget d'opération 2016 du CIT Chambly-Richelieu-Carignan;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2016-085 qui autorisait une dépense maximale de 33 000 \$, avant les taxes applicables, pour l'acquisition et l'installation des équipements nécessaires au chauffage de six (6) abribus;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser un montant supplémentaire de 16 368,07 \$ pour l'acquisition et l'installation des équipements requis pour le chauffage de l'abribus;

**CONSIDÉRANT** que la dépense de 49 368,07 \$ n'est pas subventionnée par le MTQ et que le budget d'opération 2016 du CIT CRC possède les sommes suffisantes pour assumer cette dépense;

**CONSIDÉRANT** qu'une entente avec l'AMT devra être conclue et devra spécifier entre autres que le CIT prend en charge les frais d'achat et d'installation ainsi que les frais récurrents d'électricité, d'entretien préventif et correctif du chauffage des abribus. De plus, l'entente spécifiera aussi que le CIT prend en charge les frais d'achat et d'installation des PMV et que l'AMT prend en charge les frais récurrents d'électricité, de télécommunication, d'entretien préventif et correctif des PMV au stationnement incitatif;

**CONSIDÉRANT** que les CIT Roussillon et Le Richelain ont accordé par résolution le contrat à Néoelect Inc.;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par : Monsieur David Pilon  
Appuyé de : Madame Jo-Ann Quérel  
Et résolu à : L'unanimité

D'octroyer le contrat à la firme Néoelect Inc. pour les travaux de génie civil, électrique et télécommunication au stationnement de Chambly pour un montant total de 198 544,86 \$ avant les taxes applicables.  
D'autoriser le président à signer les documents donnant plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**


**3. 2016-112 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par : Monsieur Richard Tétreault  
Appuyé par : Madame Jo-Ann Quérel  
Et résolu à : L'unanimité

De lever l'assemblée extraordinaire du 27 octobre 2016 à 17h50.

**ADOPTÉE**

  
Serge Gélinas  
Président

  
Maryse Pomerleau  
Secrétaire-trésorière substitut